

Conseil de sécurité

Distr. générale
17 mars 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 17 mars 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer au débat public intitulé « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : Prévention et solution des conflits dans la région des Grands Lacs », qui se tiendra dans le cadre de la séance du Conseil de sécurité du 21 mars 2016.

À la suite de consultations entre le Département des affaires politiques et la Mission permanente de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs (2016-2017) (voir annexe), qui sera officialisé le 21 mars 2016 à l'occasion du débat public.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Je vous invite, ainsi que les membres du Conseil, à accueillir favorablement ce Cadre stratégique lors du débat public.

(*Signé*) BAN Ki-moon

16-04363 (F) 300316 010416





Annexe

Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs (2016-2017)

À l'appui de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région



Table des matières

Abréviations

ADF	Forces démocratiques alliées
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CEPGL	Communauté économique des pays des Grands Lacs
CIRGL	Conférence internationale sur la région des Grands Lacs
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
FDLR	Forces démocratiques de libération du Rwanda
FNL	Forces nationales de libération
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDH	Indice de développement humain
NEET	Ni étudiant, ni employé, ni stagiaire
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

Structure et historique du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs

1. Le Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs est inspiré du modèle de développement privilégié par les Nations Unies aux fins de l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région[1], outil stratégique signé le 24 février 2013 dans l'optique de la promotion de la stabilité.

2. En mai 2014, les coordonnateurs résidents des Nations Unies dans la région des Grands Lacs se sont réunis à Kigali afin d'examiner les mesures à prendre par les équipes de pays des Nations Unies pour faire face aux crises régionales et ont engagé un processus en vue de l'élaboration d'une stratégie commune. En mars 2015, parallèlement à la poursuite de la mise en œuvre de cette initiative dans l'ensemble de la région, on s'est concentré sur la zone située au cœur du conflit, à savoir la frontière orientale entre la République démocratique du Congo et le Burundi, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda.

3. Le Cadre stratégique a été validé le 7 décembre 2015 à Nairobi lors d'une réunion organisée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Saïd Djinnit, et le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement (région Afrique), Abdoulaye Mar Dieye. Étaient présents les coordonnateurs résidents des cinq pays, l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement et les représentants des organisations régionales compétentes.

4. Le Cadre stratégique – tel qu'énoncé dans le présent document – servira de référence pour les activités de développement menées par les Nations Unies dans la région. En premier lieu, on trouvera une description de la situation politique dans laquelle s'inscriront les activités de l'équipe de pays des Nations Unies. Viennent ensuite les trois piliers sur lesquels le Cadre est fondé, à savoir :

- Les principales conclusions d'une analyse des conflits régionaux;
- Une analyse socioéconomique régionale;
- Le plan par étapes établi pour la région des Grands Lacs par l'Envoyé spécial du Secrétaire général au titre de 2015-2017.

5. La théorie du changement qui sous-tend le Cadre stratégique s'appuie sur les six axes d'intervention suivants :

- La gestion durable des ressources naturelles;
- L'intégration économique, le commerce transfrontière, la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- La mobilité;
- Les jeunes et les adolescents;
- L'égalité des sexes et la violence sexuelle et sexiste;
- La justice et la prévention des conflits.

---

[1] S/2013/131, annexe.

6. Il est prévu de mettre la dernière touche à un plan d'exécution biennal (pour 2016-2017) et au budget du Cadre stratégique au début de 2016, à l'issue de consultations avec les partenaires. Pour chacun des axes d'intervention, une distinction sera clairement établie entre :

a) Les activités devant être entreprises par les équipes de pays au titre de leurs plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement respectifs, en ce qu'elles ont une incidence régionale;

b) Les questions de portée internationale, entraînant des échanges entre deux équipes de pays ou plus pour convenir de ce qui doit être réalisé;

c) Les initiatives sous-régionales qui exigeront la mobilisation de ressources et d'organisations régionales au cas par cas, la valeur ajoutée que présente un tel arrangement devant être dûment étayée.

Situation politique dans laquelle s'inscrit le Cadre stratégique

7. Le processus de paix dans la région des Grands Lacs progresse lentement, tout comme la neutralisation des groupes armés dans la partie est de la République démocratique du Congo. Cette situation suscite une grande inquiétude et on craint un regain de violence dans certains pays, compte tenu des élections à venir dans plusieurs des États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. D'importantes violations des droits de l'homme pourraient être commises en ces occasions, susceptibles d'entraîner une augmentation des déplacements massifs de population vers les pays voisins, comme ce fut le cas au Burundi lors des élections controversées de juillet 2015. Une approche intégrée – qui aboutisse à priver les groupes armés de leurs ressources économiques dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région – sera nécessaire pour parvenir à la paix et à la sécurité durables. Il faut régler les causes profondes du conflit, décrites dans l'analyse qui en a été faite. Les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux commencent à réfléchir à un nouveau programme d'action, dans le cadre duquel un lien serait établi entre, d'une part, les initiatives menées en faveur de la paix et de la sécurité et, d'autre part, les activités de développement, ce qui constitue l'essence même du Cadre stratégique.

Fondements du Cadre stratégique

Analyse du conflit régional

8. La partie orientale de la République démocratique du Congo demeure en proie à des insurrections répétées, et ce bien qu'un accord de paix ait été signé à Sun City (Afrique du Sud) en 2003. En outre, la concurrence économique entre populations et administrations locales au plan national, mais aussi d'un pays à l'autre, alimente de nouveaux cycles de violence et fait que les groupes armés d'autodéfense au niveau communautaire sombrent dans la criminalité. Profitant de cette instabilité structurelle, les groupes armés régionaux, tels que les Forces démocratiques alliées (ADF), les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les Forces

nationales de libération (FNL), ont en effet établi des bastions dans la partie orientale de la République démocratique du Congo, d'où ils mènent des opérations criminelles visant à déstabiliser les pays de la région.

9. Les pays les plus touchés par les groupes armés sont l'Ouganda (ADF), le Rwanda (FDLR) et le Burundi (FNL). Toutefois, chaque problématique transnationale a ses propres caractéristiques, car elle est profondément liée aux tensions socioéconomiques et aux conflits du pays dont elle émane. Ces conflits régionaux et locaux complexes ont également facilité l'émergence de réseaux criminels. Ceux-ci tirent profit des tensions politiques qui subsistent entre plusieurs pays de la région des Grands Lacs pour se livrer à l'exploitation et au trafic illicites des ressources naturelles.

10. Les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région appartiennent à divers organismes sous-régionaux, qui font souvent double emploi : la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), qui regroupe le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda; la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui réunit l'Afrique du Sud, l'Angola, la République démocratique du Congo et la République-Unie de Tanzanie; la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), qui rassemble l'Angola, le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

11. La Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe ont chacune élaboré des programmes d'intégration économique. S'il est vrai que les organes régionaux et les États membres de la région des Grands Lacs mettent en place des barrières fiscales et élaborent des programmes de développement distincts, les économies locales demeurent profondément intégrées. Toutefois, la combinaison de difficultés pour trouver un emploi, de la faiblesse de l'administration civile et de l'absence de système fiscal harmonisé contribuent à rendre attrayantes, aux yeux des jeunes, les sources de revenus issues des activités criminelles.

12. Tirant parti de systèmes judiciaires lacunaires et de l'impunité généralisée, les groupes armés de la région se livrent à des violations des droits de l'homme, telles que les violences sexuelles et sexistes. La population est motivée par des revendications politiques qui se traduisent souvent par des manifestations de haine ethnique. En outre, l'exposition à la violence a, au fil des générations, entraîné un effondrement des normes sociales et des tabous. Il en résulte que les comportements violents sont aujourd'hui perçus comme « normaux » et que le cycle sans fin de la violence intergénérationnelle persiste à tous les niveaux de la société (famille, communautés, gouvernement). L'absence de coopération judiciaire efficace entre les principaux pays de la région favorise l'impunité. Les groupes armés, les criminels de guerre les plus recherchés et ceux qui ont participé à des génocides bénéficient d'une protection et peuvent circuler librement dans la région.

13. En dépit de la nature complexe et de la diversité des causes profondes des conflits, des situations et des acteurs locaux qui exercent une influence dans la région des Grands Lacs, il existe toutefois des moyens qui permettraient de consolider la paix. S'il faut certes établir une distinction entre les différentes zones de conflit et entre les acteurs régionaux impliqués (FDLR, ADF, FNL), les causes

des conflits présentent des similitudes dans toutes les zones sensibles. Partout, les conflits locaux sont motivés par la rivalité pour les terres et par la concurrence économique entre groupes ethniques locaux. En dépit des tensions et des conflits qui existent entre plusieurs de ces groupes, des liens très forts unissent certains d'entre eux de part et d'autre des frontières, dans chaque zone sensible. Partant, il est possible de susciter la confiance des citoyens et de la société civile dans la région des Grands Lacs.

14. Outre l'accès limité à la terre, des possibilités d'emploi très limitées constituent un autre écueil de taille pour l'ensemble des populations des zones sensibles, tout comme la difficulté d'accès à des services sociaux de qualité et efficaces − éducation, santé et filets de sécurité sociale. Ce sont là autant de facteurs qui incitent la population à rejoindre des milices et autres groupes violents, ainsi qu'à se livrer à d'autres activités illégales. Néanmoins, une partie de la société civile agit avec détermination en faveur de la prévention des conflits dans toutes les zones sensibles : ainsi, en dépit des caractéristiques propres à chaque conflit, les populations partagent une même volonté de réagir.

15. Bien que les économies locales soient profondément intégrées et interdépendantes, les groupes armés, les hommes d'affaires et les hommes politiques exploitent les revendications ethniques et la concurrence économique pour renforcer leur mainmise sur l'exportation illicite des ressources naturelles, ainsi que sur les routes et les autres réseaux physiques. Mais si la mauvaise gouvernance et l'application lacunaire de l'état de droit sont le lot de l'ensemble des zones sensibles, des initiatives sont menées au niveau local pour renforcer l'efficacité de la gouvernance et la responsabilisation.

Analyse de la situation socioéconomique régionale

16. L'indice de développement humain (IDH) des cinq pays concernés de la région des Grands Lacs est très peu élevé. Situés respectivement aux 186e et 180e rangs, la République démocratique du Congo et le Burundi figurent en toute fin du classement de 187 pays établi par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en fonction de l'IDH. Ni l'un ni l'autre n'ont pas connu de progression au cours des cinq dernières années. Parmi ces cinq pays, c'est le Rwanda qui a le plus progressé. La République-Unie de Tanzanie a également enregistré des améliorations sur le plan du développement humain depuis 2008.

17. D'importantes disparités de revenus entre catégories de population entravent le développement humain dans la région. Les inégalités de revenus sont fortes en Afrique de l'Est et en Afrique centrale (dont le coefficient de Gini s'établit à 0,45. Le niveau des inégalités reste stable dans la région des Grands Lacs, bien qu'elles aient légèrement diminué en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda entre 2000 et 2012. Les causes prédominantes de la pauvreté sont les suivantes : ruralité, importance du secteur informel et féminisation. Le taux de chômage est élevé, notamment parmi les jeunes. Environ un tiers des jeunes en âge de travailler sont sans emploi − pourcentage qui ne cesse de croître. Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique centrale, moins de 10 % de la population active est employée dans le secteur structuré de l'économie. Sur une note positive, les pays de la région des Grands Lacs ont obtenu des résultats remarquables en ce qui concerne le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire de la dernière génération.

Cependant, les taux d'achèvement enregistrés dans la région sont les plus faibles du monde.

18. Les cinq pays considérés font partie des 20 économies africaines les plus dynamiques, le Rwanda se situant à la deuxième place, derrière la Sierra Leone, avec un taux de croissance annuel moyen de plus de 8 % (2008-13). L'Ouganda, seizième au classement et dernier des cinq pays considérés, a connu une croissance moyenne d'un peu moins de 6 % (2008–2013)[2].

19. La région des Grands Lacs regorge de ressources naturelles. On estime qu'à elle seule, la République démocratique du Congo dispose de ressources naturelles d'une valeur de 24 000 milliards de dollars. L'une des plus fortes concentrations de minerais et de métaux précieux de la planète se trouve dans l'est du pays, principal foyer du conflit des Grands Lacs. La plupart de ces minerais étant utilisés dans la fabrication de divers appareils de haute technologie (téléphones mobiles, ordinateurs portables et engins spatiaux, par exemple), ils suscitent une forte demande et possèdent une valeur marchande très élevée. Les ressources naturelles sont devenues l'une des causes prédominantes du conflit dans la région, notamment en raison de la fragilité des États et de leur incapacité à exercer leur autorité sur des acteurs non étatiques. Selon les estimations, la production illégale et le commerce de minerais et de ressources naturelles s'élèveraient au moins à 1,25 milliard de dollars par an et généreraient plus de 15 % de bénéfices.

20. Plus de 75 % de la population du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda (soit 170 millions de personnes) vit au cœur de la région des Grands Lacs, ce qui en fait l'une des zones les plus densément peuplées de la planète.

21. Près de quatre millions de personnes déplacées attendent de rentrer chez elles ou d'être intégrées dans le pays où elles se trouvent actuellement. Nombre d'entre elles ont quitté leur foyer il y a plusieurs dizaines d'années pour fuir les conflits et la pauvreté. On ne pourra remédier à cette situation qu'en adoptant une perspective régionale et en offrant des solutions durables aux déplacés. La République-Unie de Tanzanie a récemment proposé le statut de résident à 160 000 réfugiés de longue date, preuve encourageante qu'il s'avère fructueux d'aborder la question des réfugiés et des déplacés sous l'angle régional.

Conclusions de l'analyse

22. Les analyses du conflit et de la situation socioéconomique régionale montrent qu'il importe au plus haut point de s'attaquer aux problèmes transfrontières qui touchent l'est de la République démocratique du Congo. Les causes profondes d'un conflit sévissant dans un pays sont souvent à chercher dans un pays voisin et, d'une manière générale, les événements qui se produisent dans un pays déclenchent des réactions et ont des répercussions dans un autre. Des quantités considérables de ressources naturelles franchissent les frontières, tout comme de nombreux migrants, réfugiés ou personnes recherchées par la justice internationale.

---

[2] Voir Rapport conjoint de 2014 de la Commission économique pour l'Afrique, de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement et du PNUD sur les objectifs du Millénaire pour le développement, intitulé « Assessing progress in Africa toward the Millennium Development Goals » (Addis-Abeba, 2014).

23. Les conflits s'alimentent et se renforcent mutuellement. Les initiatives nationales auront plus de chances de réussir si elles sont mises en œuvre dans le cadre d'une stratégie régionale et si tous les pays impliqués prennent des mesures simultanées ou complémentaires. Les tendances et constantes observées font apparaître que les zones frontalières occupent une place centrale dans les conflits, car elles concentrent de multiples facteurs de risque. Toutefois, il arrive aussi qu'elles présentent certaines caractéristiques susceptibles de favoriser la consolidation de la paix, qui peuvent être exploitées pour créer un climat de confiance et une dynamique propices au règlement pacifique des conflits, et contribuer ainsi au succès de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Si les équipes de pays des Nations Unies agissent plutôt à l'échelle nationale, l'analyse régionale fait clairement ressortir qu'il est nécessaire d'adopter, au niveau sous-régional, des mesures complémentaires des programmes de pays existants.

24. Sur le plan politique, le Secrétaire général a établi le Bureau de son Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, qui veillera à ce que les enjeux régionaux (qu'ils soient de nature politique ou touchent la sécurité) soient traités en étroite collaboration avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et les équipes de pays présentes dans la région. En s'appuyant sur l'analyse de la situation politique et des conditions de sécurité et compte tenu de l'état d'avancement de l'exécution de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, l'Envoyé spécial du Secrétaire général a établi un plan par étapes pour 2015-2017. Il a souligné que les progrès accomplis dans l'application de l'Accord-cadre étaient réversibles, comme en témoignaient le regain de tensions observé ces derniers mois et la flambée de la violence dans l'est de la République démocratique du Congo et au Burundi.

Plan par étapes de l'Envoyé spécial pour 2015-2017

25. L'Envoyé spécial a défini neuf priorités pour la période 2015-2017. Celles qui ont trait au développement sont prises en compte dans le Cadre stratégique.

26. Les priorités définies par l'Envoyé spécial sont les suivantes :

1. Appuyer les efforts visant à neutraliser les forces négatives au moyen de l'adoption de résolutions pertinentes par le Conseil de sécurité
2. Favoriser les mesures de renforcement de la confiance dans la région
3. Promouvoir la tenue sans violence d'élections ouvertes à tous et transparentes, à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération
4. Renforcer le mécanisme de suivi régional de l'Accord-cadre et le Comité d'appui technique du mécanisme.
5. Faciliter la recherche de solutions durables aux problèmes auxquels font face les réfugiés et les personnes déplacées dans la région, par exemple :
   - Fournir un appui au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans le cadre de l'action qu'il mène pour atténuer la détresse des réfugiés rwandais dans l'est de la République démocratique du Congo

- Organiser des consultations tripartites et envisager dans une optique régionale la situation des réfugiés
- Faire respecter les droits fonciers et les droits de propriété des réfugiés et des déplacés de retour chez eux
- Apporter une assistance humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo – mener des initiatives sur le terrain en faveur du dialogue intercommunautaire et de l'intégration locale

6. Favoriser le développement socioéconomique en vue de consolider les acquis de la paix et de faire progresser l'intégration économique régionale par les moyens suivants :

- Faciliter les initiatives régionales de développement et, en particulier, l'appui aux projets régionaux transfrontières
- Stimuler les investissements du secteur privé; organiser, avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la conférence du secteur privé et achever la mise au point de l'exposé sur les possibilités d'investissement
- Améliorer la gestion des ressources naturelles, en encourageant la transparence dans le secteur minier; en renforçant la gouvernance et la productivité du secteur minier artisanal; en améliorant les régimes fiscaux et les mesures incitatives applicables à la production, à la commercialisation et à l'exportation de minerais.

7. Mobiliser les forces vives de la région (femmes, jeunes et société civile) en vue de faciliter la constitution de groupes d'appui à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et la promotion d'une conception commune de la paix et de la prospérité dans la région, par les moyens suivants :

- Donner aux femmes des moyens d'agir en tant qu'agents économiques – soutenir le commerce transfrontière; veiller à ce que les femmes bénéficient sur un pied d'égalité des ressources naturelles et des initiatives agricoles
- Tirer parti du centre de formation spécialisé dans la violence sexuelle et sexiste, établi à Kampala sous l'égide de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs
- Mettre en œuvre des moyens législatifs et judiciaires afin de combattre la culture de l'impunité dont bénéficient les auteurs d'actes de violence sexuelle et sexiste
- Promouvoir la citoyenneté dans la région des Grands Lacs en mobilisant la société civile dans le cadre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs
- Exécuter des projets en faveur de l'emploi des jeunes
- Appliquer à grande échelle les plus novateurs des programmes destinés aux jeunes

8. Faciliter les initiatives régionales de lutte contre l'impunité, accroître le respect du principe de responsabilité et améliorer la coopération judiciaire de manière à renforcer l'état de droit par les moyens suivants :

- Mener des initiatives juridiques nationales ou régionales, telles que le recours à des chambres et commissions mixtes spécialisées
- Instaurer des mécanismes nationaux de contrôle des antécédents pour exclure des forces de sécurité les responsables de violations des droits de l'homme
- Adopter des stratégies régionales d'ensemble avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs dans le domaine de la coopération judiciaire, en particulier en ce qui concerne la violence sexuelle et sexiste, la corruption et l'exploitation illégale des ressources naturelles

9. Diriger et coordonner l'appui fourni par la communauté internationale afin de mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, notamment en mobilisant des ressources et en renforçant les relations avec les donateurs et les partenaires :

- Mise en œuvre de projets à effet rapide en faveur des femmes et des jeunes.

Théorie du changement

27. Il est important que les Nations Unies agissent de façon intégrée afin d'appuyer l'Envoyé spécial dans l'exécution de son mandat. Toutefois, il est impossible de s'attaquer en profondeur aux causes des conflits et de faire en sorte que les pays de la région suivent une trajectoire de développement positive, notamment en remédiant aux déficits de développement humain, sans prendre en compte les origines de ces conflits, qui sont d'ordre régional, ce que confirme l'analyse régionale, qui met en lumière la nécessité d'adopter une approche conçue à cette échelle. Selon le Cadre stratégique, la paix, la sûreté, la sécurité, la stabilité et la croissance économique de la région passent par une action multidimensionnelle qui tienne compte de l'interdépendance des risques, qui soit menée de façon intégrée à l'échelle régionale et qui s'inscrive dans le processus de développement. Du fait que les causes des conflits sont les mêmes d'un pays à l'autre, une action concertée transfrontière est nécessaire. Le présent Cadre stratégique repose sur l'idée que les vecteurs de paix recensés dans l'analyse du conflit sont homogènes et doivent constituer le point de départ d'un travail soutenu visant à promouvoir la paix et le développement dans le cadre d'une action transfrontière. Les équipes de pays des Nations Unies peuvent tirer parti de cette homogénéité pour mener des interventions transfrontières aux résultats durables.

28. En amont de l'élaboration du Cadre stratégique, les équipes de pays ont entrepris de répertorier les programmes existants qui sont susceptibles d'agir sur les déterminants des conflits et les déficits de développement humain recensés. Elles ont également procédé à l'évaluation des mesures prises par les partenaires, à l'issue de laquelle elles ont mis au point une série de démarches régionales à forte valeur ajoutée, qui viendront compléter l'action menée par d'autres partenaires locaux, nationaux et internationaux de premier plan. Les stratégies régionales des équipes de pays s'appuieront sur des programmes nationaux précédemment décrits dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, les plans d'aide au développement des Nations Unies et les descriptifs de programme de pays, et combineront des mesures complémentaires à l'échelle sous-régionale.

29. La théorie du changement qui sous-tend le cadre stratégique régional des équipes de pays s'articule sur six modules ou « piliers » corrélés, nécessaires pour atteindre l'objectif à long terme consistant à instaurer la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs en s'appuyant sur l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération :

- Gestion écologiquement viable des ressources naturelles
- Intégration économique, commerce transfrontière et sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Mobilité
- Jeunes et adolescents
- Égalité des sexes et violence sexuelle et sexiste
- Justice et prévention des conflits

Principes directeurs pour les interventions régionales prioritaires au titre du Cadre stratégique

30. Pour chacun des six piliers susmentionnés, on a défini trois domaines d'action complémentaire à mener au niveau sous-régional. Les interventions engagées devront l'être dans le respect des principes directeurs ci-après :

- Poursuivre l'objectif fondamental de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui vise l'« édification d'une région caractérisée par l'enracinement effectif des valeurs, principes et normes de démocratie, de bonne gouvernance et de respect des droits de l'homme ». La priorité ira au respect des droits de l'homme et à la promotion de la bonne gouvernance, et on s'attachera à renforcer les capacités existantes, qu'elles concernent la demande ou l'offre, pour instaurer une cohésion politique et sociale et un sens des responsabilités qui permettent de fournir de meilleurs services à la population.

- Tenir compte des besoins des jeunes et leur donner de l'autonomie.

- Assurer la durabilité de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité et veiller à ce que la population en bénéficie.

- Faire en sorte que la problématique hommes-femmes – qui constitue une priorité pour l'ONU – soit prise en compte et donner des moyens d'action aux femmes. Il ne s'agit pas seulement de cocher des cases, mais d'aller plus loin en plaçant l'égalité des sexes au cœur des politiques, et ce dès le stade de leur élaboration. Le fait d'inclure systématiquement cette problématique dans tous les aspects de la planification et de la programmation aboutira à des transformations dans la région des Grands Lacs.

- Veiller à ce que la santé, la lutte contre le VIH/sida, l'éducation et les droits de l'homme soient pris en considération, y compris en renforçant, à l'échelle régionale et nationale, le respect des principes, normes et règles relatifs aux droits de l'homme universellement reconnus, compte tenu de leur corrélation avec les préoccupations touchant la paix et la sécurité dans la région.

- Faire en sorte que tous les programmes tiennent compte du conflit et traitent les causes recensées dans l'analyse.

- Favoriser les partenariats et l'investissement privés.

- Appuyer la mise en œuvre des protocoles régionaux en rapport avec le Cadre stratégique, notamment les protocoles suivants de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs : Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance; Protocole sur la coopération judiciaire; Protocole sur la prévention et la répression du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et de toute forme de discrimination; Protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles; Protocole sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées; Protocole sur les droits à la propriété des rapatriés; Protocole sur la prévention et la répression de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants;

La mise en œuvre du Cadre stratégique se fera à l'appui d'autres instruments utiles, notamment le protocole du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) sur la libre circulation et les mesures juridiques relatives aux

migrations; le Protocole relatif au contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (2001); le Protocole de la SADC sur le genre et le développement; le Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur l'entraide judiciaire en matière pénale (2002); le Protocole de la Communauté d'Afrique de l'Est relatif à la paix et à la sécurité (2012); le Protocole de la Communauté d'Afrique de l'Est sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles (2006); la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (également connue sous le nom de Convention de Kinshasa) (2010); le Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique (2006).

Les six piliers du cadre stratégique régional

1. Gestion durable des ressources naturelles

31. L'analyse des conflits détermine que la non-réglementation de la concurrence en matière d'extraction de ressources naturelles, laquelle reste en grande partie illégale, est l'une des principales causes profondes du conflit dans la région transfrontalière comprenant le Burundi, l'Ouganda, l'est de la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda. La valeur de la production et du commerce illégaux des minéraux et des ressources naturelles est estimée à au moins 1,25 milliard de dollars des États-Unis par an. La stratégie consistera donc à veiller à ce que la production illégale devienne légale, réglementée et transparente.

32. Ce changement devrait se traduire par des gains appréciables, tant pour l'État que pour les communautés. Les ressources naturelles devraient également être utilisées de manière plus durable. Les richesses naturelles pourraient ainsi contribuer au développement. Il faudrait pour cela que ces ressources naturelles soient gérées de façon transparente et responsable. À cette fin, la stratégie s'attachera à donner aux principaux acteurs les moyens non seulement de renforcer leur capacité de négocier et de valoriser ces actifs naturels, mais aussi de se doter de solides capacités de gestion des finances publiques et de gestion des investissements publics.

33. Étant donné que les exportations d'or représentent 50 % du flux illégal des ressources dans la région, il est probable que c'est en mettant l'accent sur cet élément que l'on agira avec le plus d'efficacité. Seuls 2 % des revenus provenant de cette activité apparaissent en tant qu'éléments de production imposables. Si l'extraction et la circulation illégales de ces ressources étaient transformées en une activité légitime, les recettes fiscales augmenteraient de façon exponentielle, ce qui permettrait à l'État d'assurer de meilleurs services à la population.

34. De même, le remplacement progressif de la production et du commerce régional illégaux de charbon de bois par des énergies de substitution propres devrait avoir un effet tout aussi transformateur en favorisant la conservation des ressources naturelles et un recul de l'influence des groupes armés illégaux. L'utilisation

durable des ressources naturelles sera également largement fonction du renforcement des droits fonciers et de propriété.

Réalisations

1. L'utilisation viable des ressources naturelles enrichira l'État et entraînera une amélioration tangible des conditions de vie des communautés (revenu).
2. La « propriété foncière » et les droits de propriété seront établis de façon juste et équitable grâce à une gestion des terres pacifique et sans exclusive. Cela permettra en particulier aux personnes qui avaient été déplacées par un conflit de participer à cette activité.

Principaux bénéficiaires

Les mineurs artisanaux (250 000), les personnes déplacées (jusqu'à 3 millions), les communautés dont les membres vivent dans les parcs nationaux et alentour − y compris dans les zones de retour –, et tous ceux qui sont touchés par les activités des groupes armés

Interventions régionales prioritaires

1. Développement d'une gestion des ressources naturelles régionales et de moyens de subsistance durables à l'intérieur et à proximité du parc des Virunga (région frontalière de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda) et dans d'autres parcs régionaux et nationaux dans l'est de la République démocratique du Congo ainsi qu'à leurs abords transfrontaliers immédiats, grâce à la coopération transnationale. Accent mis, en particulier, sur une production durable et sur le remplacement progressif de la production et du commerce régional illégal du charbon de bois par l'adoption d'énergies de substitution propres et plus efficaces, y compris en mettant en avant des exemples de gestion durable des ressources. Restauration des forêts et des autres ressources naturelles déjà dégradées, y compris en harmonisant de part et d'autre des frontières les lois, protocoles et règlements environnementaux régissant l'utilisation durable des ressources. Les mesures ci-après figureront parmi les éléments essentiels de l'intervention régionale.
2. Promotion d'une production et d'un commerce régionaux d'or respectueux de l'environnement, équitables et transparents en matière d'assujettissement à l'impôt, de suivi et de certification, ce qui permettra de couper les liens vitaux qui soutiennent les milices armées illégales et d'autres groupes criminels transnationaux.
3. Garantie des droits fonciers et des droits de propriété afin de permettre la reprise économique, la production agricole et l'investissement dans les communautés et création d'un climat propice au retour et à la réintégration des réfugiés dans la région. Augmentation des capacités dont dispose le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour lutter contre les causes profondes des conflits fonciers dans le secteur des ressources naturelles dans la région.

Renforcement de la coopération régionale entre les organisations de la société civile et au sein des institutions de recherche, ainsi que de la capacité des principaux acteurs de la médiation des différends fonciers (y compris les femmes, les jeunes, les chefs traditionnels et les parlementaires). Le recensement et la diffusion des meilleures pratiques en matière de règlement des conflits fonciers et de réinstallation des communautés seront une priorité. En outre, cette intervention régionale permettra de formaliser et de réglementer l'exploitation et le commerce des ressources naturelles, en particulier l'extraction artisanale de l'or, l'exploitation forestière artisanale et la production de charbon de bois.

Les interventions régionales prioritaires dans ces trois domaines seront définies et mises en œuvre en étroite coopération avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, les autorités locales et les communautés.

2. Intégration économique, commerce transfrontière et sécurité alimentaire et nutritionnelle

35. La coopération économique et la réglementation de l'économie sont insuffisantes et ne permettent pas de soutenir une exploitation durable des ressources naturelles au profit des communautés locales. La concurrence entre la SADC et la CAE doit se transformer en une coopération positive grâce à la relance du COMESA et de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL). L'appui technique à la CEPGL et au COMESA permettra de résoudre les problèmes liés à certains éléments nécessaires pour surmonter les clivages. Le rôle potentiellement positif du secteur privé dans la région sera mis à profit dans le cadre d'un processus de partenariats avec les principaux acteurs, en garantissant une facilitation adéquate des investissements transfrontières et la mise en place de pôles de croissance. La question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations frontalières de la région des Grands Lacs doit être traitée en mettant l'accent sur les moyens de permettre aux petits agriculteurs et aux éleveurs d'accéder aux technologies modernes et aux pratiques agricoles durables qui leur permettront d'améliorer leur productivité et de mieux faire face aux conditions climatiques et aux chocs qui y sont liés.

Réalisations

1. Accroître les échanges commerciaux entre les populations frontalières des pays de la région des Grands Lacs.
2. Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés frontalières de la région des Grands Lacs.

Principaux bénéficiaires

Les interventions régionales au titre de ce pilier bénéficieront spécifiquement aux communautés frontalières, aux femmes, aux groupes de jeunes et à d'autres membres de la société civile, en particulier les communautés du Nord-Kivu et du Sud-Kivu du côté de la République démocratique du Congo, et les communautés frontalières du Burundi, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda. La CEPGL – y compris son secrétariat

exécutif permanent − en bénéficiera, ainsi que les institutions économiques des pays de la région des Grands Lacs, notamment les ministères chargés du développement économique et du commerce qui promeuvent et soutiennent le processus régional d'intégration économique. Les institutions régionales que sont la CEA, la SADC et le COMESA en bénéficieront également.

Interventions régionales prioritaires

1. Appui au secrétariat exécutif permanent de la Communauté économique des pays des Grands Lacs en ce qui concerne les systèmes et les processus de lutte contre les obstacles commerciaux et non commerciaux et promotion de l'intégration économique entre les pays de la région des Grands Lacs

   Analyse des goulets d'étranglement, mise au point de normes commerciales communes, promotion de la participation des femmes et des jeunes au commerce transfrontalier et analyse des produits de base aux fins d'établissement des possibilités en matière d'emploi/de commerce; amélioration des marchés frontaliers et normalisation des procédures aux frontières; systèmes sous-régionaux d'information; aide pour le commerce/appui à la facilitation du commerce. Cette intervention régionale axée sur la CEPGL comprendra des mesures complémentaires de soutien au COMESA, à la SADC et à la CEA, ainsi qu'aux ministères nationaux chargés du développement économique et du commerce.

2. Promotion de l'accès du secteur privé régional au financement et à d'autres services d'appui

   Les mesures, axées sur les entreprises et les coopératives opérant dans les zones transfrontalières dans le secteur des ressources naturelles et des produits de base agricoles – extraction et récolte – (mesures à coordonner avec le pilier 1), seront notamment les suivantes : mise en œuvre de règles et règlements et de politiques pour faire en sorte que le secteur privé adopte volontairement des directives et des procédures de certification (pour les ressources naturelles) répondant à des considérations ayant trait aux conditions de travail, aux droits de l'homme et à l'environnement; obtention de certification pour les ressources naturelles; appui technique et soutien aux producteurs locaux en matière d'accès aux chaînes d'approvisionnement régionales; promotion d'investissements légaux et transparents dans tous les secteurs concernant l'exploitation minière, l'agriculture et la production d'énergie à petite échelle, en coopération avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs; mise en place du cadre réglementaire régional de l'exploitation minière artisanale.

   Élaboration de notes d'information pour les investisseurs, promotion d'une amélioration du contexte des investissements, y compris grâce à la Conférence sur les investissements du secteur privé organisée avec succès par le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, les 24 et 25 février 2016 à Kinshasa; fourniture d'outils et d'un appui au renforcement des capacités institutionnelles – notamment par la voie de consultations avec les populations – élaboration de politiques d'entreprise sur les ressources

naturelles et mise en place de mécanismes de règlement des conflits et des différends, ainsi que collaboration avec les entreprises du secteur privé en matière de gestion des risques liés à la sécurité.

3. Promotion de l'accès des communautés frontalières aux technologies agricoles et appui au renforcement des capacités afin d'améliorer la productivité et la production agricoles et de permettre à la région de mieux résister aux conditions climatiques et aux chocs qui y sont liés

Renforcement des capacités : activités destinées à promouvoir, à faire connaître et à mettre en commun les meilleures pratiques au niveau régional, menées à l'intention des agriculteurs et des éleveurs dans les zones frontalières afin qu'ils emploient des pratiques et techniques agricoles respectueuses de l'environnement; promotion, au niveau régional, d'interventions du type « Achats au service du progrès »; études analytiques visant à identifier les dynamiques, contraintes et possibilités en matière foncière, aux niveaux régional et transfrontière, que rencontrent les petits exploitants agricoles lorsqu'ils souhaitent accéder aux terres à l'intérieur et à l'extérieur des villes, et appui à la mise au point de stratégies régionales visant à remédier à cette situation; soutien aux communautés frontalières pour qu'elles aient accès aux nouvelles technologies agricoles, y compris aux variétés à haut rendement, aux matériels végétaux efficaces et aux pratiques agricoles durables.

3. Mobilité

36. La mobilité des personnes, des travailleurs, des biens et des capitaux est un composant essentiel de l'intégration économique régionale. En revanche, les déplacements forcés sont à la fois l'un des principaux moteurs des conflits violents et l'une de leurs principales conséquences. Ils conduisent à l'instabilité et à l'insécurité de la région, à de graves problèmes humanitaires et à des violations des droits de l'homme. Ils empêchent également les avancées socioéconomiques.

Réalisation

37. Les activités menées au titre du pilier consacré à la mobilité viseront à renforcer la stabilité régionale en adoptant une approche plus régionale afin de comprendre et de combattre les causes des déplacements. Les partenaires humanitaires et politiques et les partenaires du développement devront trouver ensemble des solutions durables au problème des déplacements dans la région des Grands Lacs en s'appuyant sur des initiatives en cours, telles que l'étude du HCR et de la Banque mondiale sur les déplacements forcés et la réunion de consultation régionale de haut niveau de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs sur les droits fonciers et les droits de propriété des personnes déplacées et des réfugiés. Une plus grande intégration économique et sociale et le renforcement de la résilience des communautés peuvent favoriser les déplacements ordonnés des personnes, des biens et du bétail tant à l'intérieur des frontières que d'un pays à l'autre. Une protection reposant sur la collectivité sera soutenue par des mesures de relèvement rapide et de développement qui contribueront à améliorer la protection dans les zones de retour sûres.

38. L'harmonisation et le renforcement des procédures d'immigration et d'asile permettront de réduire les déplacements illégaux de personnes dans la région, étant donné que cela renforcera la capacité des autorités nationales compétentes de gérer de manière ordonnée les mouvements de personnes de part et d'autre des frontières. Les tensions régionales et locales sont réduites à mesure que des solutions durables et novatrices sont trouvées pour les personnes déplacées depuis longtemps. Le renforcement de l'échange de l'information – y compris en ce qui concerne la surveillance des maladies – et la mise en place de services de santé harmonisés de part et d'autre des frontières peuvent aider à conjurer les comportements préjudiciables et favoriser l'intégration. Il sera également essentiel de promouvoir des services éducatifs efficaces pour faire en sorte que les enfants et les jeunes soient préparés à ces déplacements et qu'ils puissent s'assurer des moyens de subsistance durables.

Principaux bénéficiaires

Les principaux bénéficiaires de ces interventions régionales prioritaires seront les réfugiés, les personnes déplacées, les rapatriés, les migrants et les communautés frontalières.

Interventions régionales prioritaires

1. Solutions durables

Œuvrer de concert avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux de l'action humanitaire et du développement en vue de favoriser l'adoption de solutions intégrées, durables et novatrices pour les personnes déplacées et les réfugiés, y compris l'intégration locale, le rapatriement librement consenti dans des conditions de sécurité et dans la dignité, et la réinstallation. Le rapatriement librement consenti des réfugiés, qui se fait dans le cadre des accords tripartites en la matière, suppose que l'on renforce la résilience au niveau local et que l'on favorise un environnement socioéconomique propice au retour durable. Cette action portera notamment sur l'accès à la justice, sur la lutte contre la violence sexuelle et sexiste et sur le renforcement des politiques et stratégies éducatives visant les réfugiés et les personnes déplacées. Le Coordonnateur régional du HCR pour les réfugiés assurera la coordination régionale des solutions globales, y compris la gestion des données régionales sur les réfugiés et les demandeurs d'asile. Les partenaires constitueront également un groupe de travail dans lequel ils collaboreront à la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport de 2015 de la Banque mondiale et du HCR intitulé : « Forced displacement in the Great Lakes region: a development approach ». Cela permettra également d'amener les partenaires nationaux à partager des données d'expérience concernant les difficultés et les obstacles rencontrés, ainsi que les bonnes pratiques permettant d'apporter des solutions durables au problème des déplacements dans la région des Grands Lacs.

2. Programme régional de gestion des frontières

Il s'agit notamment : de renforcer les capacités de gestion des autorités et les procédures d'asile; d'améliorer la collecte de l'information et les structures informatiques; de mettre en place des patrouilles communes de police des

frontières; de renforcer la gestion intégrée des frontières, y compris les procédures d'asile équitables et efficaces, et d'accueillir correctement les demandeurs d'asile; d'adopter des systèmes et des outils d'identification et d'orientation vers un soutien psychosocial des migrants vulnérables tels que les victimes de la traite, les migrants bloqués, les mineurs non accompagnés et les migrants qui ont été victimes d'autres formes d'exploitation ou de sévices; de mettre en place des systèmes de triage des migrants en détention afin d'assurer leur protection et, selon que de besoin, leur accès aux systèmes d'asile; d'identifier les demandeurs d'asile, de fournir des conseils adaptés sur les options juridiques qui existent, y compris l'assistance des autorités consulaires pour les migrants qui ne demandent pas l'asile; de faciliter la migration de la main-d'œuvre; de repérer les maladies, de surveiller le bétail et les cultures et de mener une lutte phytosanitaire.

3. Identification et protection des victimes de la traite, ainsi que recherche de solutions, en appliquant les protocoles convenus dans la région

Il s'agira notamment de renforcer les capacités des autorités et des partenaires afin d'assurer un traitement des affaires complet, couvrant tous les aspects tels que la santé mentale et le soutien psychologique par le biais de la réinsertion communautaire et des moyens de subsistance. Il sera accordé une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes et des enfants et une formation appropriée sera dispensée au personnel qui est en contact avec eux pour faire en sorte qu'ils reçoivent des soins adaptés à leur âge et à leur sexe. La présence de centres de santé aux points de passage des frontières sera également facilitée pour faire en sorte que les communautés puissent faire face aux risques sanitaires liés à la mobilité, en particulier au VIH, grâce au nouvel élan qui sera donné à l'Initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte contre le sida (GLIA), laquelle sera élargie à la lutte contre d'autres maladies, telle la tuberculose, et aux activités de soutien psychosocial.

4. Enfants et adolescents

39. Les jeunes et les adolescents sont les principales victimes des conflits entre les générations et ont peu de possibilités en matière d'éducation et de moyens de subsistance. Au titre de ce pilier, l'accent sera mis sur l'autonomisation des jeunes. Il y a lieu de penser que, grâce à la promotion des initiatives pour l'emploi des jeunes les plus novatrices au niveau régional, on pourra considérablement réduire le recrutement des jeunes dans les bandes armées, les milices et d'autres groupes de délinquants et reléguer au passé l'exploitation des jeunes et des adolescents. Les services de santé sexuelle et procréative, y compris les activités de prévention, de soins et de traitement du VIH/sida seront renforcés afin d'améliorer la santé. Les échanges transfrontières entre les jeunes seront encouragés dans l'optique de parvenir à une vision commune en ce qui concerne les problèmes que tous rencontrent dans la région.

Réalisation

40. Cette stratégie devrait favoriser l'investissement en faveur des jeunes et des adolescents en tant que voie essentielle permettant de mettre à profit les dividendes

de la paix et de la démographie dans les cinq principaux pays de la région des Grands Lacs. Il faudrait également renforcer les capacités des filles et des garçons en vue d'améliorer leurs compétences et de leur permettre ainsi de prendre activement part au processus de consolidation de la paix et à la cohésion sociale, grâce à un renforcement de la participation des jeunes et du développement des adolescents. Il s'agira notamment de travailler avec les autorités pour faire en sorte que soient mis en place des mécanismes permettant aux jeunes de faire entendre leur voix et d'être pris en compte dans les décisions les concernant au niveau local. Il faudra également garantir aux jeunes l'accès à l'information, à la formation et à de meilleurs débouchés économiques afin qu'ils soient plus indépendants et motivés en tant que parties prenantes à la consolidation de la paix.

41. L'approche participative de la mise en œuvre des interventions régionales s'attachera à promouvoir les programmes d'échange et le travail en réseau entre les bénéficiaires, ainsi que les intérêts communs, le patrimoine, la paix et la sécurité. Dans le cadre d'une protection reposant sur la collectivité et la coexistence pacifique, et afin de réduire la vulnérabilité des jeunes face au recrutement forcé ou volontaire et à d'autres formes d'exploitation, des activités sont nécessaires dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de loisirs, y compris des programmes sportifs. Ce pilier, par conséquent, laisse envisager une société dans laquelle les adolescents et les jeunes sont en bonne santé, instruits, en sécurité, formés et pourvus d'un emploi et où ils sont les moteurs du développement, de la paix et de la sécurité dans la région.

Principaux bénéficiaires

Les adolescents et les jeunes marginalisés, âgés de 10 à 24 ans, dans les zones frontalières des cinq pays, en particulier les groupes mobiles (migrants, réfugiés, déplacés, négociants transfrontières), les travailleurs du sexe et les enfants exploités dans le commerce du sexe, les jeunes des taudis urbains et des villes frontalières, qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires, les enfants précédemment associés à des forces ou groupes armés, ainsi que les membres de gangs.

Interventions régionales prioritaires

1. Emploi des jeunes et moyens de subsistance

Les interventions visent à accroître l'autonomie économique des jeunes par l'éducation financière et l'alphabétisation fonctionnelle, et grâce au développement de leurs compétences d'entreprise, à leur acquisition d'une expérience de travail pratique et à leur accompagnement professionnel individualisé. Il s'agit plus précisément des mesures suivantes :

- Des coopératives de jeunes seront mises en place dans les communautés frontalières pour produire des produits à valeur ajoutée à partir des ressources disponibles localement, tels les produits agricoles et les minéraux;
- Un centre pour l'entrepreneuriat, la formation et l'innovation des jeunes, et un fonds consacré à l'entrepreneuriat des jeunes seront créés dans la sous-région afin de permettre aux jeunes ayant suivi une formation de

mettre en pratique leurs idées commerciales de manière compétitive et de promouvoir la paix et la sécurité;

- Des partenariats seront noués avec le secteur privé et le secteur public, ainsi qu'avec les organismes donateurs en vue d'aider à renforcer les compétences des jeunes pour qu'ils puissent participer à des projets de développement des bâtiments et des infrastructures et à des activités d'extraction minière sans danger pour l'environnement dans la région;
- Les entreprises de jeunes qui fournissent des services sûrs faisant cruellement défaut aux points de passage des frontières (informatique, alimentation, logement et fourniture d'autres biens de consommation) bénéficieront d'un soutien;
- Des recherches sur l'efficacité des différents régimes d'emploi et plans commerciaux seront réalisées afin d'aboutir à un plan régional global pour l'emploi des jeunes;
- Les programmes scolaires nationaux seront revus pour faire en sorte qu'ils respectent les principes de la sensibilisation aux conflits, de la tolérance culturelle et de l'inclusion; les services éducatifs seront renforcés pour qu'ils soient équitables et utiles au regard des réalités économiques et culturelles des communautés locales.

2. Formes novatrices de participation des jeunes

Les formes novatrices de participation des différentes catégories de jeunes visent à doter les jeunes des valeurs de paix et de sécurité, de démocratie, de responsabilité et de développement, ainsi que des compétences nécessaires à une participation effective, à un rôle dirigeant et à des activités de mobilisation. Ces formes de participation comporteront un double aspect de prévention et de réhabilitation et s'appuieront sur des moyens novateurs existants tels que :

- Les échanges d'informations transfrontières entre les instances nationales de la jeunesse;
- L'incitation au dialogue des jeunes avec les autorités locales;
- La collaboration avec U-report et le Pulse Lab Kampala des Nations Unies (Ouganda, République démocratique du Congo et Burundi) axée sur la sensibilisation et la mobilisation des voix des jeunes dans la région des Grands Lacs, y compris une collecte des données d'expérience;
- La transmission aux jeunes de messages concernant le développement de la citoyenneté, la consolidation de la paix et le règlement des conflits grâce à des moyens de communication interpersonnels ou novateurs, y compris les « barils numériques » et Internet.org;
- Les « centres de jeunes pour la paix » (Rwanda/Goma) et « la jeunesse pour la paix » (Rwanda, République démocratique du Congo et Burundi) sont des mesures pilotes qui seront rééditées dans les régions frontalières; les centres de jeunes seront transformés en pôles d'innovation et serviront à améliorer les connaissances numériques des jeunes des zones frontalières, avec l'intention de les étendre à la région.

3. Développement sain et protection des adolescents

Mettre en place des réseaux d'éducation des jeunes par leurs pairs pour les différentes catégories de jeunes en situation de risque (par exemple, les enfants précédemment associés à des milices et à d'autres groupes criminels, les travailleurs du sexe, les personnes vivant avec le VIH, les négociants transfrontières et ceux qui bénéficient de programmes sur le commerce et l'entrepreneuriat). Ils devront avoir acquis des connaissances dans le domaine de la santé sexuelle et procréative et de la prévention du VIH, et disposer de produits de santé en matière de procréation, tels que les préservatifs masculins et féminins, qu'ils donneront aux jeunes après leur avoir transmis leurs connaissances.

Autres activités et services transfrontières :

- Mise en place de services intégrés en matière de santé sexuelle et procréative et de VIH près des frontières où convergent de nombreux jeunes en situation de risque;
- Intégration des services aux projets de développement de l'entrepreneuriat des jeunes et de renforcement de leurs compétences;
- Diffusion d'informations sur la citoyenneté, la consolidation de la paix, les droits de l'homme et les compétences nécessaires à la vie courante grâce à de nouveaux sites de médias sociaux;
- Mise en place de mesures et de systèmes de prévention, ainsi que d'intervention et de coopération transfrontières pour combattre la traite, la violence sexiste et les autres formes de violence à l'encontre des enfants et des adolescents;
- Renforcement de l'enregistrement à l'état civil et utilisation des données d'état civil en tant que moyen de déterminer l'âge afin de protéger les adolescents;
- Mise en place de programmes communautaires transfrontières visant à prévenir la participation des jeunes à des groupes armés, les pratiques préjudiciables et les activités des gangs, ainsi que de programmes de réinsertion qui se concentreront sur des mesures concrètes pour empêcher que des enfants vulnérables ne rejoignent ces groupes et sur des mesures juridiques transfrontalières;
- Renforcement des mécanismes régionaux et intergouvernementaux qui ont un rôle à jouer pour mettre en œuvre la prestation de services sociaux au niveau des pays.

5. Genre et violence sexuelle et sexiste

42. Il est nécessaire de prendre des mesures pour faire face à la violence sans précédent à l'égard des femmes et des filles qui souffrent de discrimination grave dans la région des Grands Lacs. Le lien entre la participation des femmes à la prise de décisions concernant la paix et la sécurité et l'obtention de meilleurs résultats, tant en matière de paix que de promotion de l'égalité des sexes, se fonde sur la théorie des intérêts politiques selon laquelle la représentation organisée des intérêts

d'un groupe est censée produire des résultats concrets pour le groupe d'intérêts en question. Les équipes de pays des Nations Unies prévoient que l'égalité des sexes, la justice pour les femmes et une consolidation durable de la paix découleront de la participation des femmes et de leur rôle moteur dans le règlement des conflits et les processus de relèvement sous certaines conditions, que l'ONU entend promouvoir par le moyen du présent cadre stratégique.

43. On cherchera par les interventions régionales à influer sur la dynamique du pouvoir, sur la possibilité, qu'auront les parties prenantes locales favorables à l'égalité des sexes dans le cadre d'une politique nationale de paix et de sécurité, de se faire entendre des décideurs nationaux, communautaires et internationaux, et de les obliger à rendre des comptes. Si les voix des femmes et de leurs représentantes ne sont pas au cœur des réformes, le cadre de paix, de sécurité et de coopération ne pourra pas effectuer la transformation prévue. Les recherches montrent que la participation active des femmes à la vie économique accroît la durabilité et l'efficacité des mesures de consolidation de la paix et de relèvement, notamment parce que les femmes sont plus enclines à investir leurs revenus dans l'amélioration des conditions de vie de leur famille et de leur communauté. Un ménage dirigé par une femme enregistre généralement un taux de dépendance supérieur à celui d'un ménage dirigé par un homme. Cela est essentiellement dû au fait que les femmes ont moins accès aux « dividendes de la paix » des moyens de subsistance rétablis ou aux services publics et qu'elles sont souvent incapables de revendiquer les biens d'un conjoint parti ou défunt. Afin de briser le cycle de la pauvreté, le présent cadre stratégique s'efforcera de remédier à cette exclusion dans la région des Grands Lacs.

Réalisation

Une région en paix et stable, à l'abri de la violence sexuelle et sexiste, dans laquelle les femmes et les filles sont en mesure de participer à la consolidation de la paix et à la croissance économique et où elles jouissent d'un accès équitable aux retombées du développement durable

Principales bénéficiaires

Les déplacées et les réfugiées, les victimes de violence sexuelle et sexiste, les femmes des communautés en situation d'après conflit, les dirigeantes dans les pays en situation de conflit et d'après conflit et les institutions nationales chargées de la sécurité, de la justice, du commerce et de l'économie

Interventions régionales prioritaires

1. Exécution des engagements de la Déclaration de Kampala pour mettre fin à l'impunité des auteurs de crimes sexistes au niveau des pays

Il s'agit notamment de mettre en place des mécanismes spéciaux permettant d'appliquer une procédure accélérée aux affaires de violence sexuelle et sexiste, y compris des tribunaux spéciaux, de renforcer les institutions chargées de la justice et de la sécurité, d'appuyer la collecte de données, ainsi que les activités de suivi et l'établissement de rapports concernant les progrès accomplis, et d'assurer la synergie entre les activités du Centre de formation

de Kampala et l'exécution des engagements par les institutions au niveau des pays.

2. Valorisation du rôle des femmes et amélioration de leur participation aux prises de décisions et à la consolidation de la paix

Pour ce faire, il faudra mettre en relief les priorités et les droits des femmes dans les pays touchés par un conflit, renforcer leurs capacités afin qu'elles puissent prendre activement part à la vie politique, au développement et à la consolidation de la paix, et associer les organisations de femmes à la prestation de services et aux activités de sensibilisation au niveau local.

3. Accroissement de l'autonomisation économique des femmes et de leur capacité de résistance

Grâce à l'appui à la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, le programme vise à lancer les Principes d'autonomisation des femmes dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte d'ONU-Femmes, à renforcer le cadre politique et opérationnel, ainsi que les capacités des femmes en matière de commerce transfrontière, à autonomiser les femmes de zones rurales victimes de conflits armés vivant en situation d'insécurité alimentaire, et à promouvoir l'accès universel aux services de santé procréative.

6. Justice et prévention des conflits

44. L'incapacité de la communauté internationale à traduire en justice les auteurs de violations flagrantes des droits de l'homme et à appuyer efficacement les mesures de prévention des conflits a conduit à une aggravation continuelle des conflits et de la violence sexuelle et sexiste dans la région des Grands Lacs depuis plus d'une génération. Le présent cadre stratégique régional a pour but d'inverser cette tendance en mettant fin à la culture d'impunité. La démarche de transformation et d'intégration proposée passera par le renforcement des mécanismes de justice (traditionnelle et formelle), l'amélioration des capacités des institutions de gouvernance locales en matière de prestations de service, la lutte contre la violence et la traduction en justice des auteurs de tels actes (aussi bien de manière traditionnelle que formelle). Il conviendra également de créer des possibilités pour les dividendes de la paix, la reconstruction de la confiance des citoyens et la résilience des communautés. Les engagements pris par les autorités au niveau régional devront respecter les droits de l'homme. La stratégie a pour but de réaliser des progrès tangibles, à titre de contribution essentielle au rétablissement de la confiance entre citoyens et pouvoirs publics, qui a été ébranlée.

Réalisation

Mettre davantage l'accent sur le respect du principe de responsabilité et sur le renforcement des infrastructures sous-tendant la paix et la protection des droits de l'homme dans toute la région

Principaux bénéficiaires

Les gouvernements et les institutions nationales/infranationales, les communautés et les autorités locales, la société civile et les organisations communautaires, les groupes traditionnels et religieux, ainsi que les associations de jeunes et de femmes dans les zones frontalières de l'est de la République démocratique du Congo, du Burundi, du Rwanda, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie; les représentants de la justice, y compris les agents des forces de l'ordre, les procureurs, les juges, les juristes et les organismes chargés de la surveillance des frontières; ainsi que les citoyens en quête de justice et de réconciliation dans l'ensemble de la région.

45. Pour jeter les bases d'une intervention régionale efficace, il faudra mettre l'accent sur l'amélioration des analyses des risques et de la vulnérabilité − y compris l'utilisation de données en temps réel, afin de fournir aux décideurs et aux planificateurs, aux niveaux régional et national, des informations d'alerte rapide qui déclenchent des mécanismes d'intervention régionale plus efficaces afin d'empêcher une escalade du conflit. Les capacités d'analyse régionale et d'alerte rapide qui permettront aux équipes de pays des Nations Unies de réagir rapidement pour désamorcer un éventuel conflit et mettre en place une action dans les meilleurs délais seront renforcées au niveau des pays et ancrées au niveau régional afin de permettre une analyse régionale des conflits et de la vulnérabilité. Ces mesures s'appuieront sur les travaux déjà en cours − y compris les enquêtes d'opinion menées par le PNUD et la Harvard Humanitarian Initiative dans l'est de la République démocratique du Congo, en faisant mieux comprendre le point de vue et les attentes des populations en ce qui concerne les questions relatives à la paix, à la justice et à la sécurité. L'analyse économique des choix publics, notamment en ce qui concerne le secteur de la sécurité, sera également approfondie.

Interventions régionales prioritaires

1. Renforcement des institutions formelles et informelles, des mécanismes et des capacités de prévention, de gestion et de règlement des conflits, ainsi que de consolidation de la paix en travaillant sur des initiatives transfrontières et l'alliance des forces au niveau régional, y compris la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et les organisations de la société civile

Autonomiser les communautés et les organisations de la société civile et renforcer leurs capacités de consolidation de la paix en vue de régler les conflits transfrontières au niveau local, grâce au renforcement des capacités de gestion de la prévention des conflits, de médiation et de règlement des différends, et mener des initiatives de consolidation de la paix et de réconciliation en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement des infrastructures locales pour la paix, ou sur leur création, le renforcement du dialogue et de la confiance entre les communautés, de part et d'autre des frontières. Renforcer les initiatives transfrontières concernant les services de police de proximité et associer les citoyens à la prévention de la criminalité tout en augmentant la confiance et la coopération entre les communautés et les services de police et de gardes frontière, en renforçant l'accès à la justice et aux programmes de sécurité, avec l'appui de l'équipe de pays des Nations

Unies, des populations des communautés frontalières et transfrontalières, y compris aux tribunaux mobiles pilotes, aux services de police de proximité, et en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité des mécanismes de justice traditionnelle.

Les principaux postes frontière et points de passage seront recensés et bénéficieront d'un appui afin de renforcer leurs capacités d'assurer leur propre sécurité (conformément à la stratégie de l'Union africaine en faveur de l'amélioration de la gestion des frontières en Afrique). La possibilité d'établir des points de passage communs, en vue de faciliter la coopération entre les organismes chargés de la surveillance des frontières, sera étudiée. Parmi les interventions spécifiques pourraient figurer l'action conjointe en matière d'enquête, d'échange d'informations, de patrouille, d'activités de formation (sur les questions concernant la traite, la contrebande d'armes et d'autres points prioritaires) et les mesures qui visent à renforcer les capacités de détection et d'interdiction. Il y aura des réunions conjointes périodiques, réunissant les communautés transfrontalières (par exemple, les autorités locales, les organismes chargés de surveiller les frontières et les communautés locales). Il y aura également des mécanismes visant à promouvoir le dialogue et la coopération entre les communautés transfrontalières. Ces activités seront menées en étroite collaboration et coordination avec la mise en œuvre des mesures au titre du pilier 3 en mettant l'accent sur la protection et la migration. Les mesures au titre du pilier 6 traiteront ces points sous l'angle de la sécurité et de la primauté du droit.

2. Renforcement des efforts régionaux visant à améliorer le contrôle de l'offre d'armes légères et de petit calibre

Les armes légères et de petit calibre sont l'un des principaux facteurs contribuant au conflit dans la région des Grands Lacs. Travailler en partenariat avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes afin d'assurer une approche régionale harmonisée des pratiques de gestion des stocks, et en particulier en ce qui concerne les disparitions incontrôlées provenant de stocks de l'État; marquer et enregistrer correctement les armes; collecter les armes illicites et non désirées, détruire les armes collectées et les armes en excédent. L'intervention régionale utilisera en outre les normes internationales sur le contrôle des armes légères pour conduire l'évaluation du contrôle des armées légères en place dans la région, ainsi que pour déterminer et hiérarchiser les besoins en matière d'appui, en vue de faire progresser tous les pays de la région vers la mise en conformité avec les normes internationales et de veiller à l'harmonisation entre les contrôles nationaux et la législation.

3. Amélioration de la coopération judiciaire, y compris la police, les agents chargés du contrôle des frontières, les services de poursuite, les organes judiciaires et les professions juridiques

Amélioration de la coopération aux niveaux provincial, national et régional, entre les gouvernements, les institutions judiciaires et les communautés, en particulier dans les régions frontalières, et promotion d'un consensus et d'un espace politique afin de permettre aux États Membres d'étudier conjointement les moyens d'aller de l'avant. Il peut s'agir aussi de l'utilisation des institutions judiciaires. La coopération judiciaire régionale et la réforme de la justice pénale s'appuieront sur les capacités dont disposent l'ONU, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Union africaine et d'autres organisations régionales, y compris la SADC/CEA (et les organisations régionales de justice − y compris l'Union panafricaine des avocats, le Forum des présidents de cour suprême, l'ordre des avocats de la SADC et l'ordre des avocats d'Afrique de l'Est) en matière de réunion et de facilitation afin d'ouvrir un espace d'analyse et d'amélioration de la coopération judiciaire (dans le cadre des protocoles de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs) en vue de parvenir à un consensus. Les bonnes pratiques seront étudiées, y compris celles relatives à la coopération Sud-Sud, ainsi que les possibilités de solutions locales en vue de punir les auteurs d'actes criminels, de prévenir de futures infractions et de guérir les divisions entre les communautés. Ces consultations auront pour objet de mettre au point une feuille de route d'initiatives acceptable par les parties, en vue d'appliquer le Protocole sur la coopération judiciaire au niveau national de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de mettre en œuvre la coopération régionale du comité interministériel chargé de l'élaboration des rapports à l'intention des organes conventionnels des droits de l'homme, la coopération entre les institutions chargées des droits de l'homme, ainsi que les interventions régionales consacrées à des questions concernant la violence sexiste, les ressources naturelles et les questions de responsabilité et de corruption − y compris le blanchiment d'argent et les délits financiers. Une mesure d'appui aux institutions nationales garantes de l'état de droit en matière d'enquête, de poursuites et de jugement en ce qui concerne les violations graves des droits de l'homme serait intégrée, selon que de besoin, à la conduite des enquêtes sur des crimes internationaux exigeant une coopération régionale (notamment en République démocratique du Congo).

Conclusion

46. Les progrès accomplis au regard des six piliers du cadre stratégique régional devraient permettre d'avancer de façon assurée sur la voie d'une paix durable. Étant donné la situation actuelle, dans la région des Grands Lacs, on peut toutefois s'attendre à ce que certains des changements souhaités se heurtent à des résistances.

47. Les réseaux criminels internationaux, qui profitent du commerce illégal de ressources naturelles, opposeront une résistance ferme. Ceux qui sont accusés de

violation des droits de l'homme demanderont à des groupes locaux de les protéger et de saboter les systèmes de justice.

48. Pour parvenir à une véritable égalité entre les sexes, il faudra se pencher sur les normes culturelles profondément ancrées.

49. Il est néanmoins essentiel d'aller de l'avant si nous voulons jeter les bases du relèvement et renforcer le centre modéré qui soutient la paix. La réussite dépend de la capacité de soutenir les bonnes volontés et il faudra également que les pays de la région donnent suite de façon tangible à leurs engagements.

50. Le cadre stratégique régional pour la région des Grands Lacs a été élaboré en réponse aux besoins et priorités souvent énoncés par les gouvernements, les dirigeants et les communautés. Destiné à servir de document de référence, il est fondé sur la conviction que les premiers succès obtenus dans le cadre d'une action coordonnée au niveau régional, mettant l'accent sur la zone frontalière à l'est de la République démocratique du Congo, apporteront la preuve, en particulier en cette période de fragilité, qu'il est possible d'avancer sur la voie du développement. Le cadre stratégique régional établira la confiance nécessaire pour que les principaux pays intéressés honorent leurs engagements.